

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 27.01.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Roof Seal Spray**

UFI: V740-X0CE-7007-7YMQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU19 Bâtiment et travaux de construction

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Emploi de la substance / de la préparation Agent d'étanchéité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

IKO nv - Aquaplan

d'Herbouvillekaai 80

B-2020 Antwerpen

Belgium

Tel.: +32 (0)3 248 30 00

Fax : +32 (0)3 248 37 77

E-mail: sds.europe@iko.com

Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons Paris : +33 (0)1 40 05 48 48

FR - ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 27.01.2025

Nom du produit: **Roof Seal Spray**

(suite de la page 1)

. Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

. Mention d'avertissement Danger

. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Rosin
acétate de n-butyle
acétone
acétate d'éthyle
naphta léger (pétrole), hydrotraité

. Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

. Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

. Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

. 2.3 Autres dangers

. Résultats des évaluations PBT et vPvB

. PBT:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

. Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbatrices du système endocrinien, ou identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément aux critères établis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement délégué (UE) 2018/605 à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 27.01.2025

Nom du produit: Roof Seal Spray

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	≥10-≤25%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	≥10-≤25%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	≥10-≤25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Note: C	≥5-≤10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	n-Butane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Note: C	≥5-≤10%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 2119475103-46	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	≥5-<10%
CAS: 8050-09-7 EINECS: 232-475-7 Reg.nr.: 01-2119480418-32-0047	Rosin Skin Sens. 1, H317	≥2,5-≤5%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 920-750-0 Reg.nr.: 01-2119473851-33	naphta léger (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336 EUH066 Note: P, 4	≥2,5-≤5%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315 Note: C	1-2,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 27.01.2025

Nom du produit: **Roof Seal Spray**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- . **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- . **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
En cas de doute ou si les symptômes sont observés, consulter un médecin.
- . **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- . **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- . **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . **Après ingestion:** Buvez beaucoup d'eau et apportez de l'air frais. Appelez immédiatement un médecin.
- . **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . **5.1 Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction:**
CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- . **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 27.01.2025

Nom du produit: Roof Seal Spray

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm
	Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm

CAS: 67-64-1 acétone

VLEP	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

CAS: 106-97-8 n-Butane

VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
------	---

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

VLEP	Valeur momentanée: 1468 mg/m ³ , 400 ppm
	Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm

CAS: 1330-20-7 xylène

VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 27.01.2025

Nom du produit: Roof Seal Spray

(suite de la page 5)

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

. Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filter A2P3 (EN 141)

. Protection des mains:



Gants de protection

. Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. Temps de pénétration du matériau des gants

>60min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

. Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. État physique	Aérosol
. Couleur:	Noir
. Odeur:	De type solvanté
. Seuil olfactif:	Non déterminé.
. Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
. Inflammabilité	Non applicable.
. Limites inférieure et supérieure d'explosion	
. Inférieure:	1,2 Vol %
. Supérieure:	13 Vol %
. Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
. Température d'auto-inflammation	365 °C
. Température de décomposition:	Non déterminé.
. pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau). Non applicable.
. Viscosité:	
. Viscosité cinématique	Non déterminé.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 27.01.2025

Nom du produit: **Roof Seal Spray**

(suite de la page 6)

. Dynamique:	Non déterminé.
. Solubilité	
. l'eau:	Insoluble
. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
. Pression de vapeur à 20 °C:	3.500 hPa
. Densité et/ou densité relative	
. Densité à 20 °C:	0,8 g/cm ³
. Densité relative	Non déterminé.
. Densité de vapeur:	Non déterminé.
. 9.2 Autres informations	Aucune autre information disponible.
. Aspect:	
. Forme:	Aérosol
. Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
. Teneur en solvants:	
. VOC (CE)	573 g/l
. Changement d'état	
. Point/l'intervalle de ramollissement	
. Propriétés comburantes	Non déterminée.
. Taux d'évaporation:	Non applicable.
. Informations concernant les classes de danger physique	
. Substances et mélanges explosibles	néant
. Gaz inflammables	néant
. Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
. Gaz comburants	néant
. Gaz sous pression	néant
. Liquides inflammables	néant
. Matières solides inflammables	néant
. Substances et mélanges autoréactifs	néant
. Liquides pyrophoriques	néant
. Matières solides pyrophoriques	néant
. Matières et mélanges auto-échauffants	néant
. Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
. Liquides comburants	néant
. Matières solides comburantes	néant
. Peroxydes organiques	néant
. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
. Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.2 Stabilité chimique
- . Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 27.01.2025

Nom du produit: Roof Seal Spray

(suite de la page 7)

. **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

. **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

. **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

. **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Dermique	LD50	>80.000 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	>440 mg/l

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)

CAS: 67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (lapin)

CAS: 106-97-8 n-Butane

Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	5.620 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	1.600 mg/l (rat)

CAS: 8050-09-7 Rosin

Oral	LD50	>3.000 mg/kg (souris)
		>4.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.500 mg/kg (rab)

CAS: 1330-20-7 xylène

Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)

. **Effet primaire d'irritation:**

. **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

. **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

. **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 27.01.2025

Nom du produit: Roof Seal Spray

(suite de la page 8)

- . **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **11.2 Informations sur les autres dangers**

. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique:**
67-64-1 acetone
EC50 : 10 mg/kg (daphnia)
1330-10-7 xylene
EC50/48h : 7.4 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h : 13.5 mg/l (fish)

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle		
--	--	--

Inhalatoire	LC50	18 mg/l (poisson) (96h)
	EC50	44 mg/l (Daphnia magna)

- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- . **12.7 Autres effets néfastes**
- . **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . **Catalogue européen des déchets**
080111
15 01 04

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 27.01.2025

Nom du produit: Roof Seal Spray

(suite de la page 9)

- . **Emballages non nettoyés:**
- . **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
. ADR, IMDG, IATA UN1950

. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
. ADR UN1950 AÉROSOLS
. IMDG UN 1950, AÉROSOLS
. IATA AEROSOLS, inflammable

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
. ADR

. Classe 2 5F Gaz.
. Étiquette 2.1

. IMDG, IATA

. Class 2.1 Gaz.
. Label 2.1

. 14.4 Groupe d'emballage
. ADR, IMDG, IATA néant

. 14.5 Dangers pour l'environnement
. Marine Pollutant: Non

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

-

. No EMS:

F-D,S-U

. Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.
 SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
 SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
 Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
 For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
 Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
 For WASTE AEROSOLS:

. Segregation Code

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 27.01.2025

Nom du produit: Roof Seal Spray

(suite de la page 10)

.	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
. 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
. Indications complémentaires de transport:	
. ADR	
. Quantités limitées (LQ)	1L
. Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
. Catégorie de transport	2
. Code de restriction en tunnels	D
. IMDG	
. Limited quantities (LQ)	1L
. Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
. "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- . Directive 2012/18/UE
- . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- . Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- . RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- . Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- . RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- . Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 67-64-1 acétone

3

- . Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 67-64-1 acétone

3

- . Prescriptions nationales:

- . Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- . Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Ce produit ne contient pas des SVHC.

- . **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 27.01.2025

Nom du produit: Roof Seal Spray

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité (FDS) est calculé à une méthode de calcul basée sur CLP Annexe I, parties 2 à 5.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact: sds.europe@iko.com

Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
- Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
- Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
- Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3